

**CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE SOLITAIRE
CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAVOILE**

Grade 3

Cercle de Voile de Cazaux Lac

27-31 août 2023

AVIS DE COURSE



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PRÉAMBULE :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 les règlements fédéraux

1.3 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 61.1.a sera adaptée.

1.4 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles au plus tard le 26 août 2023. Elles seront affichées sur le tableau officiel et disponible sur le site du championnat <https://cfhv.ffvoile.fr>

3 COMMUNICATION

3.1 Un tableau d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://cfhv.ffvoile.fr>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe MiniJi. Le championnat de France Paravoile est ouvert aux compétiteurs et compétitrices classifiés.es. Une classification pourra être effectuée sur place pendant la période des inscriptions.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent.e en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

• pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

• pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent.e n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il.elle soit étranger.ère ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://cfhv.ffvoile.fr>
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées après le 20 août au tarif de 150 €.
- 4.6 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont de 105 € par personne. Sont inclus les cérémonies et le repas des coureurs.

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
26 août		
	13 h 30	18 H
27 août	9 h	12 h
	13 h 30	18 H

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Date	De	À
26 août		
	13 h 30	18 H
27 août	9 h	12 h
	13 h 30	18 H

8.3 Jours de course :

Date	
28 août	12 H briefing coureurs 14 H 1 ^{er} signal d'avertissement - 2 courses maximum
29 août	10 H briefing coureurs 12 H 1 ^{er} signal d'avertissement - 3 courses maximum
30 août	10 H briefing coureurs 12 H 1 ^{er} signal d'avertissement - 3 courses maximum
31 août	9 H30 briefing coureurs 11 H 1 ^{er} signal d'avertissement - 3 courses maximum

8.4 Programme social

Date	
28 août	18 H 30 Cérémonie d'ouverture
29 août	19 H AG classe MiniJl
30 août	19 H Soirée des clubs et des régions – chacun apporte ses spécialités et partage.
31 août	19 H Remise des prix suivie du repas des coureurs

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 H

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide. Il sera possible d'établir sur place avant le début du championnat de nouveaux certificats de jauge, délivrés par les mesuriers de classe, en cas de matériels (y compris voiles) neufs ou modifiés. Un marquage sera effectué au moment des confirmations d'inscription. Des contrôles de jauge

- pourront être effectués pendant le championnat.
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4** Gilet : Le port d'un gilet de 100 Newtons est recommandé pour les concurrents inscrits au Championnat de France Paravoile. Dans tous les cas, quelle que soit la flottabilité retenue par le concurrent.e (minima 50 Newtons), il sera exigé que le gilet soit porté dès le départ du ponton, et jusqu'au retour à terre, qu'il soit en bon état et que le marquage CE soit présent et lisible. Il pourra être enlevé brièvement pour enlever ou remettre un vêtement. Le gilet devra être présenté au moment des contrôles de jauge à l'inscription et fera l'objet d'un marquage.
- 10 LIEU**
- 10.1** L'Annexe A à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 10.2** L'Annexe B à l'AC indique l'emplacement des zones de course.
- 11 LES PARCOURS**
- Les parcours à effectuer seront de type construit ou longue distance.
- 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13 CLASSEMENT**
- 13.1** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 13.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
- [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un drapeau CVCL
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
- [DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 PLACE AU PORT**
- [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

- 20.1 Seront récompensé(e)s sur le championnat de France handivalide sur MiniJi
les trois premiers du classement open
les trois premières féminines si au moins 5 féminines ont confirmé leur inscription
- 20.2 Seront récompensé(e)s sur le championnat de France paravoile
les trois premiers du classement open
es trois premières féminines si au moins 5 féminines paravoile ont confirmé leur inscription
- 20.3 Les trois premiers équipages définis en 20.1 et 20.2 recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
Département Voile Légère
17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37
Internet : www.ffvoile.org
E-mail : dptvoilelegere@ffvoile.fr

Organisation Technique :
Cercle de Voile de Cazaux Lac
Cazaux
☎ : 33 (0)5 56 22 91 00
Internet : <https://www.cvcl.fr>
E-Mail : cvcl@cvcl.fr

22. HEBERGEMENT RESTAURATION

La liste des d'hébergements accessible est disponible sur le site internet du championnat :
<http://evenements.ffvoile.fr/CFPHV>

Pour les accompagnateurs possibilité de commander sur place ou au moment de l'inscription en ligne des repas pour le repas coureurs au prix de 22 €

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors.

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

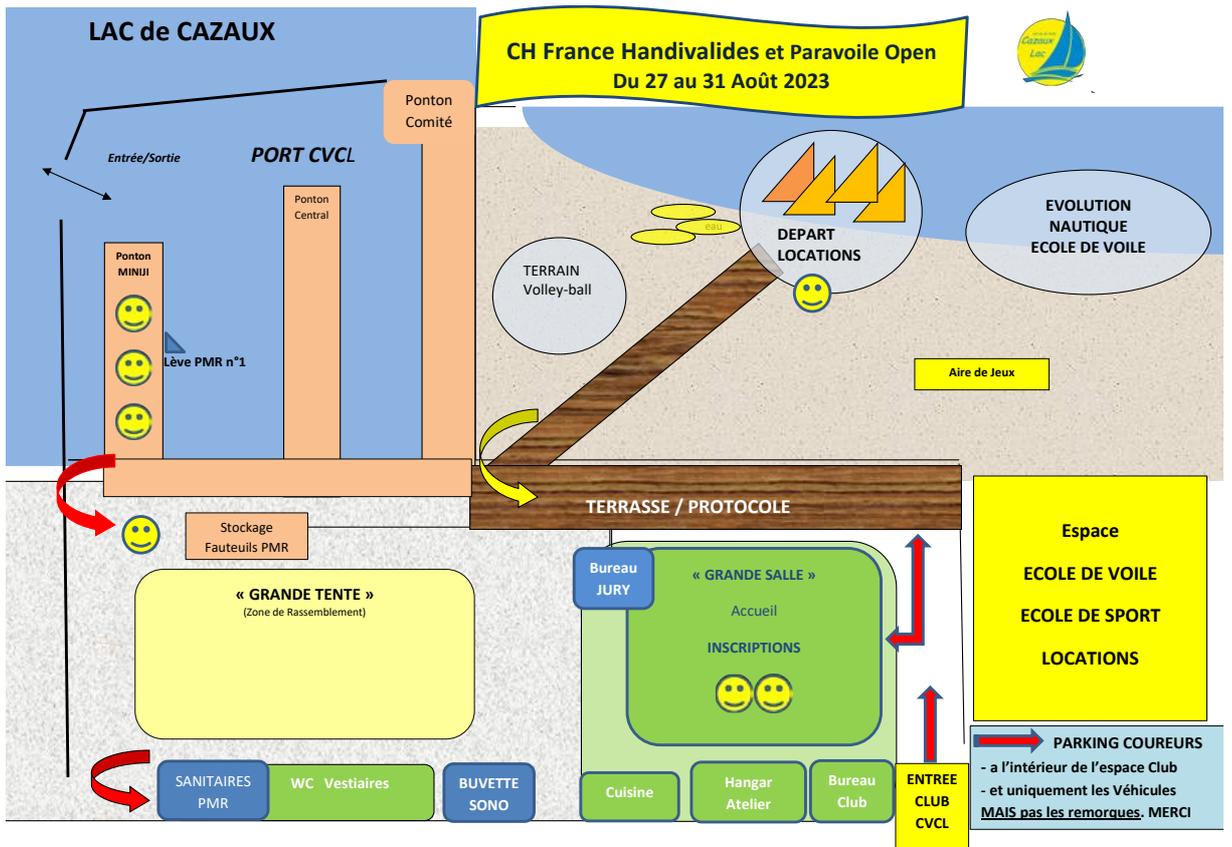
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

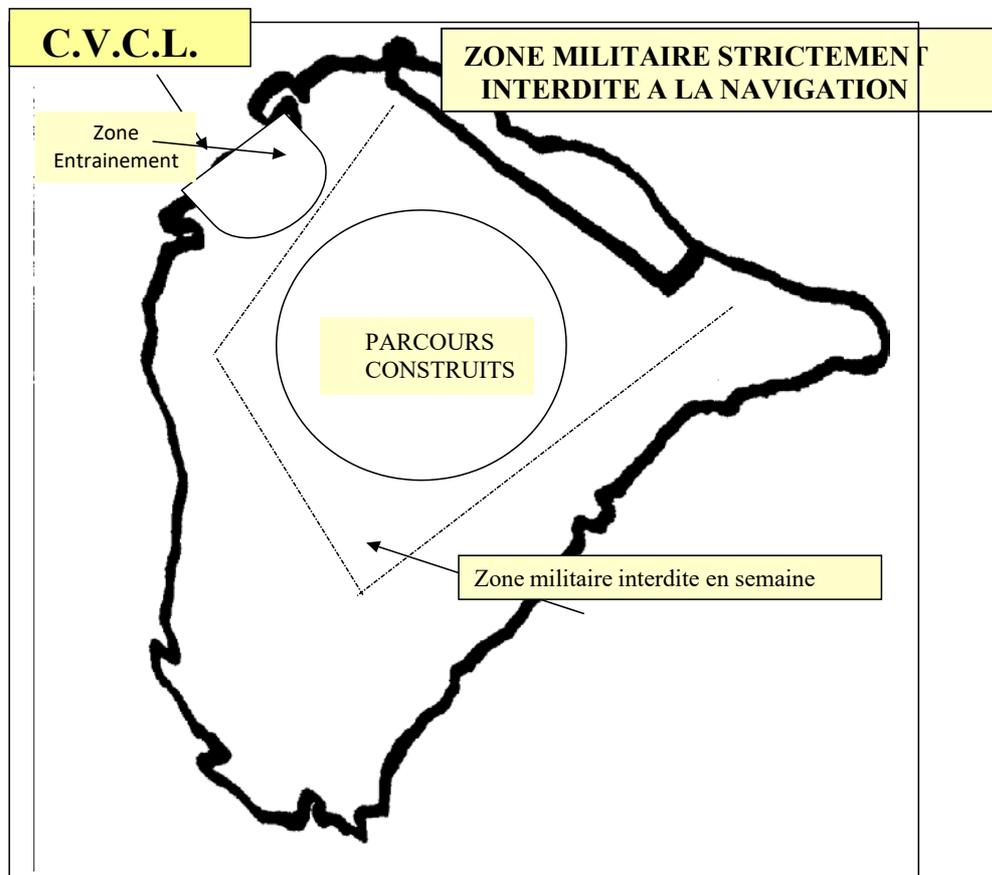
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

ANNEXE A



ANNEXE B





INFORMATION UTILES pour Coureurs et Accompagnateurs 2023 - Hébergements Cazaux – Commune de La Teste de Buch

Aire de Camping-Car Cazaux – 70 rue Guynemer 33260 CAZAUX
Tél : 09 75 40 03 19 / 06 68 94 30 62 (2km du Club – à côté du Camping du Lac)

Camping du Lac de Cazaux (2 étoiles) 74 Rue Osmin Dupuy, 33260 Cazaux
Tél : 09 75 40 03 19 / 06 68 94 30 62 / nous.contacter@campingdulacdecazaux.fr
à 2 km du lac et de sa plage surveillée...bordée par la piste cyclable reliant Cazaux à La Teste-Centre

Camping La Pinèda (4 étoiles) Lieu-dit Jaumard Route de Cazaux , 33260 La Teste-de-Buch –
Tél : 05 56 22 23 24 / pineda@capfun.com - Ouvert d'Avril à Octobre
Situé à 4 km du Lac de Cazaux, (à 2km du centre du village) à 7 km du centre-ville de La Teste
Accessible aux personnes à mobilité réduite

Domaine de la Forge - Camping Sea Green (4 étoiles) Route de sanguinet, 33260 La Teste-de-Buch -
Tél : 05 56 66 07 72/ 05 64 10 20 20 - accueil.laforge@seagreen.fr
A 7 km du Lac de Cazaux - Mobil-homes, bungalows - Emplacement camping-car
Accessible aux personnes à mobilité réduite - Ouverture réception hors saison : 9h-12h/ 14h-18h.

Office du Tourisme de La Teste de Buch Tél : 05 56 54 63 14

Lien Hébergement: <https://tourisme-latestedebuch.com/organiser/recherche-hebergement/>

Hôtel IBIS BUDGET La Teste 7 avenue de Binghamton 33260 La Teste
Tél : 05 57 52 52 17 / HB9J1@accor.com Accessible aux personnes à mobilité réduite

ALL SUITES APPART La Teste Tél : 05 56 22 05 00 / lateste@allsuites-appart.com
1246 avenue Gustave Eiffel. 33260 La Teste. Accessible aux personnes à mobilité réduite

KHELUS Camping La Hume – 407 Khelus Club, 33470 Gujan Mestras
Tél : 05 40 25 15 27 / 06 80 17 98 79 / contact@khelus.com

Accès routier : A83- A 660 – D 112

Prendre A63

Saint Sébastien
Bayonne
Mont de Marsan
Bassin d'Arcachon

A63
à 5,7 km Prendre à droite et
rejoindre A660.

Continuer sur 22 kilomètres
Bassin d'Arcachon Biscarrosse
Bretelle d'Arcachon

Accès Gare : La Teste de Buch ou Gujan Mestras
Accès Aéroport : BORDEAUX-Mérignac

